



Comité Régional du Tourisme

**Législation :**

**Protection des consommateurs et des professionnels du tourisme : les faux avis clients désormais repérables.**

**Le Parlement Européen vient d'adopter à une large majorité (37 pour, 1 contre, 1 abstention) sa position sur le paquet législatif réformant certains aspect du droit des consommateurs en Europe. Cela va permettre à ces derniers d'être mieux protégés lorsqu'ils font des achats sur Internet**

Mobilisée sur ce dossier, **Virginie Rozière**, Députée Européenne et Présidente du Comité Régional du Tourisme Occitanie, **a porté un amendement visant à encadrer les avis clients en ligne**. Introduire une obligation de transparence sur la vérification des avis en ligne par les plateformes constitue une avancée notable pour les professionnels du tourisme et les consommateurs, pour qui les avis clients sur les sites marchands sont prescripteurs.

*« Les avis clients sur les sites marchands sont lus avant 85% des réservations d'hôtel et 62% des réservations de restaurants. Dans ce contexte, il est essentiel de responsabiliser les plateformes en ligne sur la transparence en matière de vérification des avis clients. En tant que Présidente du Comité Régional du Tourisme Occitanie, je suis régulièrement alertée sur l'impact des avis frauduleux sur les réservations », rappelle Virginie Rozière.*

Grâce à l'adoption de cet amendement, un grand pas est franchi vers une meilleure protection des consommateurs dans l'univers numérique. Ils se fieront désormais à des avis en ligne vérifiés et moins souvent à des avis frauduleux, émanant de robots ou autorisés par des politiques de modération peu scrupuleuses.

*« Je me félicite que le Parlement Européen ait décidé d'imposer aux plateformes en ligne de mentionner clairement l'existence ou non d'un contrôle des avis ainsi que les modalités de ce contrôle. Les consommateurs se trouveront ainsi informés de la fiabilité des informations mises à leur disposition. Cette mesure de responsabilisation des plateformes est nécessaire pour protéger les entrepreneurs, les entreprises et les consommateurs. »* ajoute l'élue européenne.

Le 31 janvier 2019

Contacts Presse :

Sophie PELLEGRIN-PONSOLE [spp@crtoccitanie.fr](mailto:spp@crtoccitanie.fr)

Patrick FONTANEL [patrick.fontanel@crtoccitanie.fr](mailto:patrick.fontanel@crtoccitanie.fr)

**tourisme-occitanie.com**